

Ouagadougou, le 18 MAI 2017

PEPS - CD - 2017

N° 2017-A0855/MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DU TRAVAIL ET
DE LA PROTECTION SOCIALE

COMMUNIQUE

Le public burkinabè est informé de l'ouverture, au titre de l'année 2017, d'un concours direct pour le recrutement de dix (10) élèves Professeurs d'Education Physique et Sportive à former à l'Institut des Sciences du Sport et du Développement Humain (ISSDH) EX-INJEPS, pour le compte du Ministère des Sports et des loisirs, dans le centre unique de Ouagadougou.

A. CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent prendre part à ce concours, les candidats des deux (02) sexes, de nationalité burkinabè, âgés de dix-huit (18) ans au moins et de trente-sept (37) ans au plus au 31 décembre 2017, titulaires du DEUG II ou L2 ou de tout autre diplôme reconnu équivalent à la date d'ouverture du concours et remplissant les conditions d'aptitude physique et mentale exigées pour l'exercice de l'emploi postulé.

Toutefois, les personnes ayant un handicap compatible avec l'emploi sont autorisées à prendre part à ce concours.

Les personnes déjà engagées ou intégrées dans la fonction publique ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Les personnes admises à un concours et qui sont déjà en formation dans une école de formation professionnelle depuis plus d'un (01) mois ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Tout contrevenant aux conditions de candidature s'expose à des sanctions conformément aux textes en vigueur.

B. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature est composé comme suit :

-une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal de 200 francs CFA, adressée à Monsieur le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale, datée et signée du candidat et donnant son adresse exacte y compris son numéro de téléphone;

-une photocopie légalisée du diplôme requis ou de son attestation;

-un extrait d'acte de naissance ou toute autre pièce en tenant lieu;

-une photocopie légalisée de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) en cours de validité;
Tout dossier incomplet n'est pas accepté.

En cas d'admission, le candidat sera invité à fournir des pièces complémentaires. Toutefois, l'admission n'est définitive qu'après un contrôle approfondi.

Les dossiers de candidature sont reçus aux période, jours, heures et sur les sites ci-après:

- Période : 22/05/2017 au 02/06/2017 ;
- Jours de réception : du lundi au samedi (sauf le jeudi 25 mai 2017);
- Heures de réception : de 08 heures à 14 heures ;
- Sites de réception:
 - *OUAGADOUGOU : Institut des Sciences, du Sport et du Développement Humain (ISSDH) ex-INJEPS.

C. ADMINISTRATION DES EPREUVES

Les candidats composent dans le centre unique de Ouagadougou. En outre, l'accès à la salle de composition est subordonné à la présentation du récépissé d'inscription et de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) ayant servi au dépôt du dossier.

Les candidats sont informés que les déclarations de perte de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) ne sont pas acceptées. Par conséquent, il leur est recommandé de faire établir en double la photocopie légalisée de leur CNIB ayant servi au dépôt du dossier.

Le concours comporte des épreuves écrites et des épreuves physiques et sportives.

1er jour : les épreuves écrites se déroulent selon les horaires ci-dessous :

- 7H30mn-10H30mn : biologiecoef.3
- 11H 30mn-13H 30mn : culture généralecoef.2

2e jour : les épreuves physiques et sportives (coef 5) portent sur :

- des épreuves d'athlétisme :
 - * un saut (longueur, hauteur, triple saut) au choix ;
 - * un lancer (poids, javelot, disque) au choix ;
 - * deux courses (100m et 1000m pour les Hommes, 80m et 800m pour les Femmes)

-- une épreuve de sport collectif: Basket-ball, Football, Hand-ball, Volley-ball (au choix).

-- une épreuve de Gymnastique au sol : enchaînement du BAC en vigueur au Burkina Faso.

Les épreuves écrites sont notées de 0 à 20 et toute note inférieure à 07/20 est éliminatoire.

Une moyenne de note inférieure à 12/20 au niveau des épreuves physiques et sportives est éliminatoire.

L'admission se fait sur la base de la moyenne des notes pondérées des épreuves écrites et de celles des épreuves physiques et sportives.

Une moyenne de notes au moins égale à 10/20 est exigée pour l'admission.

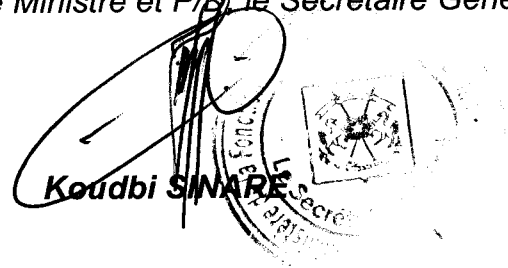
Les candidats admis subissent une formation à l'issue de laquelle, ils sont intégrés dans la Fonction Publique en qualité de fonctionnaire.

La durée de la formation est de dix-huit (18) mois.

L'appel des candidats est fixé à 6h30 mn le jour de l'administration des épreuves.

La date et les lieux du déroulement des épreuves seront précisés ultérieurement.

Pour le Ministre et P/D, le Secrétaire Général


Koudbi SINAÏRE
Le Secrétaire Général
Ministère de l'Éducation et de la Formation Professionnelle
Sénégal